

BULLETIN D'INFORMATION

2025/2026

École de la Vignettaz



<https://epvignettaz.friweb.ch/>

A CONSERVER TOUTE L'ANNÉE

Veuillez prendre connaissance du règlement des directions

Table des matières

MOT DE LA DIRECTION	4
PLAN DU SITE	5
CLASSES	6
CALENDRIER SCOLAIRE 2025/2026	8
ATTESTATION DE SCOLARITÉ	9
MATÉRIEL	9
DROITS ET DEVOIRS DES ENFANTS	10
TSS (TRAVAILLEUSE SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE)	12
CONTACT ÉCOLE – PARENTS MIGRANTS	15
COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES	16
COURS DE LANGUE ET CULTURE D’ORIGINE (LCO)	17
INTERVENTIONS EXTERNES DANS LES CLASSES	18
SÉCURITÉ	22
CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE	24
SANTÉ	26
ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES	33
SERVICES DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ	37
SOUS-CONSEIL DES PARENTS	41
ÉVÉNEMENTS 2024-2025	44
RÈGLEMENT DES DIRECTIONS	54
COORDONNÉES	64

Mot de la direction



Bonjour à tous,

J'espère que les vacances vous ont permis de profiter du soleil, de moments de détente partagés en famille et que, comme nous, vous êtes prêts pour cette nouvelle rentrée...

Mais petit retour en arrière... Qu'avons-nous fait ensemble en 24-25 ? Nous avons veillé à privilégier le lien école-famille avec la Nuit des contes et le fameux thé de Noël du Sous-conseil des parents, deux après-midis portes ouvertes, une présentation de l'école pour les parents des futurs 1^H avec nos collègues germanophones...

Des récrés saines ont été proposées à vos enfants. Les élèves de 8^H ont été des Pacificateurs pour accompagner les plus petits lors des récréations. Les 8^H ont été fêtés avant la clôture et son petit déjeuner devenu un rituel apprécié des petits et des grands...

J'espère que cette année va continuer sous le signe de la collaboration, de la communication.

Tous ensemble travaillons main dans la main pour offrir un Lieu, école agréable à vos enfants.

Elisabeth Nicolas

Directrice de la Vignettaz

Plan du site



Vignettaz A
026 352 91 80



Vignettaz Pavillons



Vignettaz C + salle polyvalente
026 352 91 81



Vignettaz D
026 352 91 75



Vignettaz B
En rénovation



Plan du site

Contremaître : M. Laurent Kolly

Classes

VIGNETTAZ A		
N° de salle	Enseignant(e)s	Degré
A2.10	Geerthana Arumugam	4 ^H
A3.06	Sandrine Amsler Elif Caliskan	4 ^H
A2.06	Teresa Schumacher Elodie Mauron	4 ^H
A3.04	Ines Knezevic Amandine Piller	5 ^H
A3.05	Claudia Carman Camille Kuenlin	5 ^H
A3.02	Benoît Schuwey Roxane Pacchiana	5 ^H
A2.07	Alexandre Durand	6 ^H
A2.08	Suzanne Dessarzin Josselin Sottas	6 ^H
A3.03	Sandra Lehmann Luisa Chammartin	6 ^H
A2.09	Marine Pelet	6 ^H
N° de salle	Bureaux	Fonction
A1.01	Enseignante spécialisée	
A1.04	Enseignante spécialisée	
A1.02	Enseignante spécialisée	
A2.01	Floriane Schafer	Logopédiste
A2.04	Eléonore Ducrest	Logopédiste
A2.03	Tiziana Bignasca	Logopédiste
A2.02	Delphine Bérard	Psychologue

PAVILLONS		
N° de salle	Enseignant(e)s	Degré
F0.02	Loraine Notturmo Trinité Gil	1-2 ^H
F0.01	Marie Mauron	1-2 ^H
F1.03	Marie Pfister Benoît Schuwey	1-2 ^H
F1.02	Laura Grossrieder Elodie Mauron	1-2 ^H

VIGNETTAZ C		
N° de salle	Enseignant(e)s	Degré
C1.04	Enseignant(e)s spécialisé(e)s	
C1.01	Carole Neuhaus Amandine Piller	3 ^H
C1.03	Céline Vonlanthen	3 ^H
C2.02	Christine Corpataux	3 ^H
C1.02	Naïma Abdulle	5 ^H
C1.05	Grégory Currat	8 ^H
C1.06	Valérie Egger Adrijana Banderet	8 ^H
C2.01	Yvan Braillard Michèle Delaloye	8 ^H
C2.04 C2.05	Céline Perrin Annina Rudolf	FLS
C2.06	Joséphine Chevalley	ACT

VIGNETTAZ D		
N° de salle	Enseignant(e)s	Degré
14	Noémie Chevalley	AC
15	Pascale Ackermann Line Fellay	1-2 ^H
16	Myriam Schumacher Trinité Gil	1-2 ^H
34	Mélissa Renevey	1-2 ^H
25	Laura Vaucher Marie Dupasquier	3 ^H
24	Camille Lavalette Anne Dupasquier	4 ^H
26	Jonathan Delgado	7 ^H
35	Mélanie Tomé Mallaury Dutoit	7 ^H
36	Tania Manelia Miranda	7 ^H
N° de salle	Bureaux	Fonction
27 B	Enseignantes spécialisées	
38	Elisabeth Nicolas-Marty	Directrice
37	Emilie Roulet	TSS

Calendrier scolaire 2025/2026

= Vacances, jours fériés et congés							= Début de l'année scolaire 2025-2026 (premier jour d'école)							= Début de l'année scolaire 2026-2027 (premier jour d'école)						
2025							2025							2025						
Août							Septembre							Octobre						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31		
2025							2025							2026						
Novembre							Décembre							Janvier						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
					1	2	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
10	11	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30	31	
2026							2026							2026						
Février							Mars							Avril						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
						1						1			1	2	3	4	5	
2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			
							30	31												
2026							2026							2026						
Mai							Juin							Juillet						
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31		
2026							2026							2026						
Août																				
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI														
					1	2														
3	4	5	6	7	8	9														
10	11	12	13	14	15	16														
17	18	19	20	21	22	23														
24	25	26	27	28	29	30														

Vacances d'automne	LU 13.10.2025 - VE 24.10.2025
Immaculée Conception	LU 08.12.2025
Vacances de Noël	LU 22.12.2025 - VE 02.01.2026
Vacances de carnaval	LU 16.02.2026 - VE 20.02.2026
Vacances de Pâques	VE 03.04.2026 - VE 17.04.2026
Ascension et pont de l'Ascension	JE 14.05.2026 - VE 15.05.2026
Lundi de Pentecôte	LU 25.05.2026
Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu	JE 04.06.2026 - VE 05.06.2026
Vacances d'été	LU 13.07.2026 - ME 26.08.2026

Ce calendrier concerne les écoles primaires de la Ville de Fribourg (1H à 8H).

Toute autre demande de congé doit être adressée à la direction de l'école de votre enfant.

Les calendriers scolaires jusqu'en 2030 sont disponibles sur le site <https://www.fr.ch/dfac/vacances-scolaires>

Attestation de scolarité

Les attestations de scolarité doivent être demandées au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale par téléphone au 026 / 351.73.04 ou par e-mail à ecoles@ville-fr.ch.

Matériel

A prendre en classe le jour de la rentrée

Pour la classe :

- 1 petit sac d'école pour mettre le goûter en 1^H et 2^H
- 1 sac d'école assez grand pour mettre un grand classeur dès la 3^H
- 1 paire de chaussons (de préférence fermés, pas de semelle noire)
- 1 paquet de mouchoirs

Droits et devoirs des enfants

Les règles de vie dans les bâtiments

A l'intention des élèves :

- **Je me montre respectueux envers toutes les personnes de mon école** : les camarades, les enseignant(e)s et les concierges.
- Je vouvoie mon enseignant(e) dès ma rentrée en 3^H. Sensibilisation en 1-2^H.
- Je respecte le travail des concierges en maintenant la propreté de mon école (toilettes, lavabos, classes, corridors, cours d'école).
- Je prends soin du matériel, du mobilier, des installations et des bâtiments.
- Dès la sonnerie, je me mets en rang.
- Je me déplace calmement et silencieusement dans les corridors.
- J'accepte les remarques de **tous les intervenants** de l'école.
- Je m'exprime correctement et n'utilise pas de mots vulgaires.
- Je viens en classe avec une tenue correcte.
- Je n'utilise ni mon portable, ni d'autres appareils électroniques dès que j'entre dans le périmètre scolaire.

Les règles de vie dans la classe

L'école est un lieu de travail, les élèves obéissent aux enseignant(e)s.

- Chacun(e) a le droit d'apprendre.
- Chacun(e) a le droit de se sentir en sécurité pour pouvoir travailler.
- Chacun(e) est capable et a de la valeur.
- Chacun(e) respecte et aide l'autre.
- Chacun(e) lève la main pour demander la parole et écoute son camarade.
- Chacun(e) respecte l'horaire.
- Chacun(e) a son matériel et doit, sur demande de l'enseignant(e), le remplacer s'il le détériore ou le perd.
- Chacun(e) fait ses devoirs consciencieusement (dans un endroit calme et sans distraction).



Partenariat parents-enseignants

Le partenariat école-famille est indispensable.

Les enseignant(e)s sont tenu(e)s d'assurer les apprentissages scolaires et le respect des règles de vie de l'établissement.

Pour cela, il est primordial que les parents soutiennent leur enfant et l'épaulent au quotidien dans son métier d'élève en s'impliquant dans un partenariat de confiance avec l'école.

Sans invitation, les enseignant(e)s vous prient **de ne pas intervenir auprès des élèves ou des enseignant(e)s durant le temps d'école** (cour de récréation, vestiaire, piscine, patinoire, ...). Ils restent à disposition pour un entretien sur rendez-vous.



TSS (Travailleuse Sociale en milieu Scolaire)

Depuis 2 ans maintenant, il y a au sein de l'école une TSS : travailleuse sociale scolaire.

Le travail social en milieu scolaire a pour but de favoriser un climat scolaire positif et le bien-être de chacun au sein de l'école.

Quelques domaines d'intervention du travail social scolaire :

- la prévention et la promotion d'un climat d'école bienveillant
- l'apprentissage du vivre ensemble
- le soutien dans la résolution de conflits, que ce soit entre élèves, élève et enseignant(e) ou parent(s) et enseignant(e)
- la détection et le traitement précoce des situations problématiques et conflictuelles qui compromettent le bien-être de l'élève et le bon déroulement de son parcours scolaire.
- etc.

Le travail social scolaire se fait en étroite collaboration avec les enseignant(e)s ainsi que les familles. Il peut se faire sous la forme de partenariats, projets, ateliers en classe, suivis individualisés, entretiens, etc.

La travailleuse sociale scolaire peut être sollicitée par la direction, les enseignant(e)s, les élèves ou les parents. Les demandes sont toutes prises en considération, mais parfois des priorités doivent être mises au sein de l'école et il se peut que la demande soit réorientée

vers un autre professionnel/service compétent ou ne puisse pas être traitée dans l'immédiat.

Dès la rentrée de cette année, les élèves pourront demander une rencontre avec la travailleuse sociale par le biais de boîtes aux lettres situées dans l'école, pour parler de sujets qui les préoccupent.

Emilie Roulet

Travailleuse sociale scolaire

Téléphone : 026 305 81 56

Email : emilie.roulet@eduf.fr



Contact école – parents migrants

Vous venez d'arriver à Fribourg ?

Vous avez un enfant qui va à l'école ?

Vous voulez savoir ce qui existe pour vous et vos enfants ?

Vous ne parlez pas encore bien le français ou l'allemand ?

Vous pouvez nous contacter.

Nous donnons **des informations** sur :

- l'école à Fribourg
- les relations entre la famille et l'école
- les activités à faire pour les enfants
- les lieux importants par exemple les bibliothèques, les associations, etc.
- les cours de langues
- les aides pour les familles par exemple la santé, les aides financières, etc.
- la vie en Suisse

Nous sommes là pour répondre à vos questions tout au long de la scolarité de votre enfant.

Nous travaillons avec des **interprètes** si besoin.

Comment nous **contacter** ?

Secteur de contact école-parents migrants SCEPM

 026 351 73 48

 scepm@ville-fr.ch

Rue de l'Hôpital 2, 1700 Fribourg

 Étage 2, bureau 215

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un(e)/des spécialiste(s) reconnu(e)s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm



Cours de langue et culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassades, consulats, associations).

Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine. Ils sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire.

L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation aux cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant(e) titulaire de votre enfant ou consulter la page Internet : <http://www.fr.ch/osso/lco>.



Interventions externes dans les classes

Durant l'année scolaire, différentes interventions auront lieu dans les classes. La liste ci-dessous est non exhaustive. D'autres interventions en classe peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins et des directives.

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire :								
Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire à raison d'une visite par année	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle dentaire :								
Les élèves doivent avoir un contrôle dentaire chaque année. Ce contrôle est organisé pour les élèves qui ne le font pas chez le dentiste privé.	X	X	X	X	X	X	X	X
Santé scolaire :								
Actions de dépistage et de promotion de la santé : Sur demande des élèves, des parents, des enseignant-e-s								
• Contrôle de croissance (poids/taille/posture)	X	X	X	X	X	X	X	X
• Test de la vue et de l'ouïe	X	X	X	X	X	X	X	X
• Visite de santé générale, rappel de vaccins	X	X	X	X	X	X	X	X
• Contrôle de santé pour les enfants des familles primo-arrivantes	X	X	X	X	X	X	X	X
• Intervention de santé en classe (sommeil, alimentation)	X	X	X	X	X	X	X	X
• Bilan de santé préscolaire (si pas de pédiatre)	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation sexuelle :								
Les intervenant-e-s du planning familial passent deux fois dans l'année dans les classes. Une séance d'information sera organisée pour les parents		X				X		X
Logopédie, psychologie, psychomotricité :								
A la demande de l'enseignant-e et avec l'accord des parents (dans le cas où il s'agit d'un seul élève), les thérapeutes en logopédie, psychologie et psychomotricité peuvent intervenir dans la classe. Si l'intervention touche toute la classe, une seule communication écrite aux parents suffit.	X	X	X	X	X	X	X	X
Protection des mineurs :								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) rappellent aux élèves les droits et les devoirs de chacun							X	
Éducation routière :								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons dans les classes ainsi qu'en extérieur	X	X		X		X		X

Médecine scolaire

La médecine scolaire veille à la santé des élèves pour qu'ils puissent bien apprendre et grandir dans les meilleures conditions.

Elle a pour mission de guider les élèves vers les personnes qui peuvent les aider.

Sur demande des élèves, des enseignants ou des parents, des examens comme des contrôles de la vue et de l'audition, ainsi que la mesure du poids et de la taille, sont réalisés. Si nécessaire, des rappels de vaccins sont faits selon le programme suisse. Les enfants des familles récemment arrivées dans les écoles de la Ville de Fribourg peuvent aussi bénéficier d'un contrôle de santé avec le médecin scolaire.

Pour aider les élèves à rester en bonne santé, la médecine scolaire travaille avec les enseignants et propose :

- des interventions en classes sur l'alimentation, l'hygiène, le sommeil, le stress et les émotions ;
- des ateliers après l'école, comme du yoga et de la self-défense.

Contact :

Médecine scolaire

Médecin scolaire :

Dr Tina Huber-Gieseke

Infirmière scolaire :

Sylvia Habermayr,

sylvia.habermayr@ville-fr.ch

026 351 73 22

Rue de l'Hôpital 2, entrée côté parking des Bourgeois, 2^{ème} étage

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Leur programme peut être consulté sous le lien :
<http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans la collaboration et sans l'aide des parents, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention remercient les parents pour leur engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

Police cantonale
Brigade des mineurs BMI
Place Notre-Dame 2
Case postale, 1701 Fribourg
☎ 026 / 304 17 19

Office familial

L'Office familial propose les services professionnels suivants :

- Consultation conjugale et familiale (conseil conjugal, thérapie de couple, entretien de famille, suivi individuel) ;
- Médiation familiale (lors de séparation, divorce, conflit autour du droit de visite, conflit intergénérationnel, etc.) ;
- Ateliers et groupes de paroles sur les thèmes de la parentalité et de la séparation (suivi pour adultes, en individuel ou en groupe) ;
- Soutien professionnel pour les enfants, adolescent·e·s et familles concerné·e·s par des évènements de la vie parfois difficiles à surmonter, tels que séparation des parents, maladie ou deuil d'un proche (parent, fratrie, ami·e·s, etc.).

Il propose ces différentes offres à Fribourg, Bulle et Morat, en français et en allemand, pour l'ensemble des habitants du canton.



Office familial Fribourg
Paar- und Familienberatung Freiburg

Sécurité

PEDIBUS - SE RENDRE A PIED À L'ÉCOLE

LE PEDIBUS EST UN SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT À PIED À L'ÉCOLE, SOUS LA CONDUITE D'UN ADULTE



- Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.
- Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus.
- Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

**Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ?
C'est le moment d'agir, contactez-nous :
fribourg@pedibus.ch**

Avantages du Pedibus :



Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants



Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école



Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes



Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique



Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents



Journée internationale à pied à l'école 2025

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient :
fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 - www.pedibus.ch



La mobilité d'avenir



Les conseils de sécurité de la Police cantonale

***En tant que parents, montrez l'exemple !
Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.***

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ECOUTER

A vélo

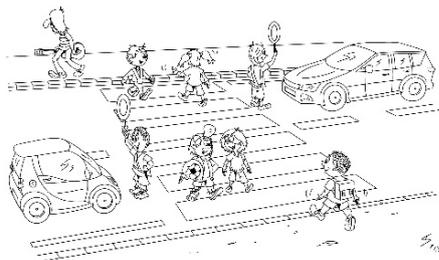
Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :

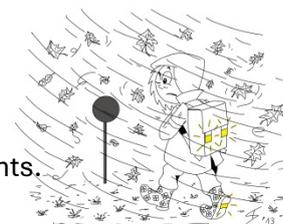


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG

Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Citoyenneté numérique

L'école se doit de préparer les élèves à se servir des nouveaux outils de manière responsable en respectant les règles.

Depuis l'année scolaire 2020-2021, les élèves de 1^H à 8^H ont des leçons de citoyenneté numérique.

Les élèves de 5^H à 8^H reçoivent un passeport numérique avec un identifiant et un mot de passe leur permettant d'accéder à Office 365.

L'identifiant sert d'adresse de messagerie et chaque élève pourra s'en servir pour utiliser les logiciels de bureautique et les outils de communication.

En signant la charte, l'élève s'engage à respecter les articles.



Charte Internet École de la Vignettaz

<p>A. Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.</p>	
	<p>B. J'utilise les outils de communication de manière responsable : je respecte les règles de bienséance et je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu.</p>
<p>C. Je ne révèle pas mes informations personnelles ni celles de mes amis (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel, photo, vidéo) à des personnes que je rencontre dans l'environnement Internet.</p>	
	<p>D. De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur ; je ne peux pas en disposer librement.</p>
<p>E. Lorsque je publie des informations sur Internet, je cite les sources des images et des textes que j'utilise ou bien je produis mes propres documents.</p>	
	<p>F. Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires ou de la pornographie sur des sites, les réseaux sociaux, des forums, livres d'or ou commentaires de blogs ou encore par le biais du téléphone portable. La diffusion et le stockage de telles données sont également prohibés.</p>
<p>G. Si je suis harcelé-e par le biais des réseaux (injures, humiliations, menaces, exclusion...), j'en parle à un adulte de confiance. Le cyberharcèlement est punissable par la loi.</p>	
	<p>H. Je garde mes mots de passe pour moi, ils sont comme les clés de ma maison.</p>
<p>I. Ce que je dis ou fais dans la cour ne dure qu'un instant ; ce que je dis ou fais sur Internet constitue au fil du temps mon « identité numérique » et risque de durer pour toujours.</p>	



9 trucs faciles pour arriver en forme à l'école.

je me couche tôt



je me lève assez tôt
pour tout faire
calmement



je m'habille seul



je prends
un petit-déjeuner
équilibré



je me brosse
les dents



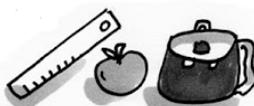
je me débarbouille



j'évite les écrans



je pense
à mes affaires



j'arrive à l'heure



Le sommeil

Le sommeil est très important car il favorise la croissance, la réparation du corps et l'assimilation des informations transmises durant la journée. Il aide à se concentrer et stimule la mémoire.

Voici le nombre d'heures de sommeil conseillé pour les enfants en fonction de leur âge :

Age	Temps de sommeil	Heure du coucher
Entre 4-9 ans	10-12 heures	Entre 19h et 20h
Entre 10-13 ans	9-11 heures	Entre 20h et 21h

Avant le coucher :

- Favorisez une activité calme : histoire, musique, discussion, ...
- Évitez absolument les écrans : télévision, ordinateur, téléphone, ...

L'alimentation

Une alimentation équilibrée et régulière donne l'énergie dont les enfants ont besoin pour apprendre, jouer et se dépenser durant la journée et favorise une bonne croissance. Une bonne collation pour la récréation redonne de l'énergie à l'enfant. Vous trouverez aux pages suivantes quelques propositions de collations saines. Ces règles s'appliquent également pour les pique-niques.

La nutrition

Idées pour des en-cas équilibrés

Boissons



Eau du robinet*
ou eau minérale



Infusion d'herbes /
de fruits sans sucre

* En Suisse, l'eau du robinet est délicieuse et irréprochable sur le plan sanitaire.

Conseil
Le fait de varier les produits et leurs combinaisons permet de créer des en-cas originaux et attractifs, par exemple pain avec fromage frais ou yaourt nature avec fruits rouges.

Fruits



pommes
toute l'année



poires
août-avril



raisins
septembre-novembre



cerises
juin-août



figues
juin-septembre



fruits rouges
juin-octobre



melons
juin-octobre



prunes /
pruneaux
août-octobre



nectarines /
pêches
juin-août



mandarines
novembre-février



oranges
novembre-février



kiwis
toute l'année



abricots
juin-août

Légumes



tomates
juin-septembre



carottes
toute l'année



concombres
avril-octobre



chou-rave
mars-novembre



céleri
mai-septembre



poivrons
juillet-octobre



radis
mai-septembre



fenouil
mai-novembre

Pain et céréales



pain complet



pain mi-blanc



flocons de céréales
non sucrés



pain
croustillant



galettes
de riz

Produits laitiers



fromage



fromage frais /
fromage d'alpage



séré nature



yaourt nature



lait

Fruits oléagineux



noix



noisettes



amandes



noix de cajou

Risque d'étouffement chez les tout-petits / Les noix moulues peuvent être utilisées.

Le mouvement

Pour qu'un enfant grandisse bien et se sente en forme, il a besoin de beaucoup bouger. En dehors des activités extrascolaires auxquelles votre enfant peut s'inscrire, encouragez-le à pratiquer des sorties en plein air, aller à la place de jeux avec des amis, faire des balades en famille, etc.

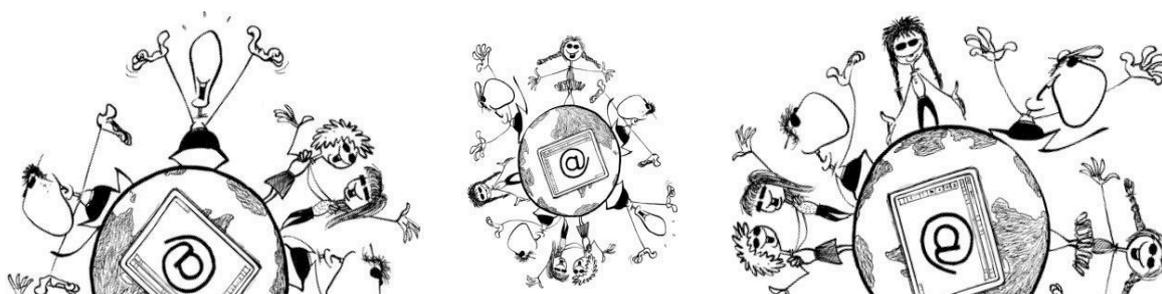
Les écrans

En principe, les enfants ne prennent pas leur téléphone à l'école. Tout appareil électronique doit être éteint et invisible dans l'enceinte des bâtiments scolaires. En cas de non-respect, il sera confisqué.

De manière générale, il est conseillé d'accompagner l'enfant lorsqu'il se connecte à Internet afin d'éviter des situations indésirables (cyberharcèlement, images choquantes, ...).

Voici le temps recommandé (télévision, smartphone, ordinateur, jeux vidéo) en fonction de l'âge de l'enfant :

4 - 7 ans	: 30 minutes au maximum par jour
7 - 9 ans	: 45 minutes au maximum par jour
9 - 13 ans	: 60 minutes au maximum par jour



Les poux

Si vous constatez des poux, voici des recommandations utiles pour vous aider :

En bref

Vous avez trouvé des poux de tête :

- Eliminer les poux avec un peigne fin anti-poux, passé dans les cheveux après application d'un démêlant, 2 à 3 fois par semaine, durant un mois
- Renforcer l'action avec un produit anti-poux contenant du *diméticone*, appliqué au 1^{er} et 8^e jour (15^e jour)

Pas de traitement préventif

Pour plus d'informations, contacter l'infirmier-e scolaire ou votre médecin traitant.



En savoir plus sur les poux de tête

- Se transmettent par contact direct de tête à tête
- Aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales
- Se nourrissent de sang humain
- Meurent en 48 heures, hors du cuir chevelu
- S'accrochent aux cheveux, fuient la lumière, ne sautent pas, ne nagent pas, se déplacent rapidement

Le cycle de vie du pou

- Un pou est un insecte grisâtre, qui peut mesurer jusqu'à 4mm de long et pond 7 à 10 oeufs (lentes) par jour à la base d'un cheveu (premier cm)
- Au bout de 7 à 10 jours les jeunes poux naissent
- Encore 7 à 10 jours pour devenir adultes et se reproduire



lentes 10 jours 14 jours 16 jours 20 jours

 Taille réelle d'un pou, 4mm

Quand les rechercher ?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis...)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever)

Vous n'avez rien trouvé

Répéter ce contrôle dans une semaine



Vous avez trouvé des lentes

- Ne pas traiter
- Rester vigilant, des poux peuvent apparaître...
- Rechercher les poux encore 2 fois dans la semaine



Vous avez trouvé des poux

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducatrice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne



Pour éliminer les poux :

- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*

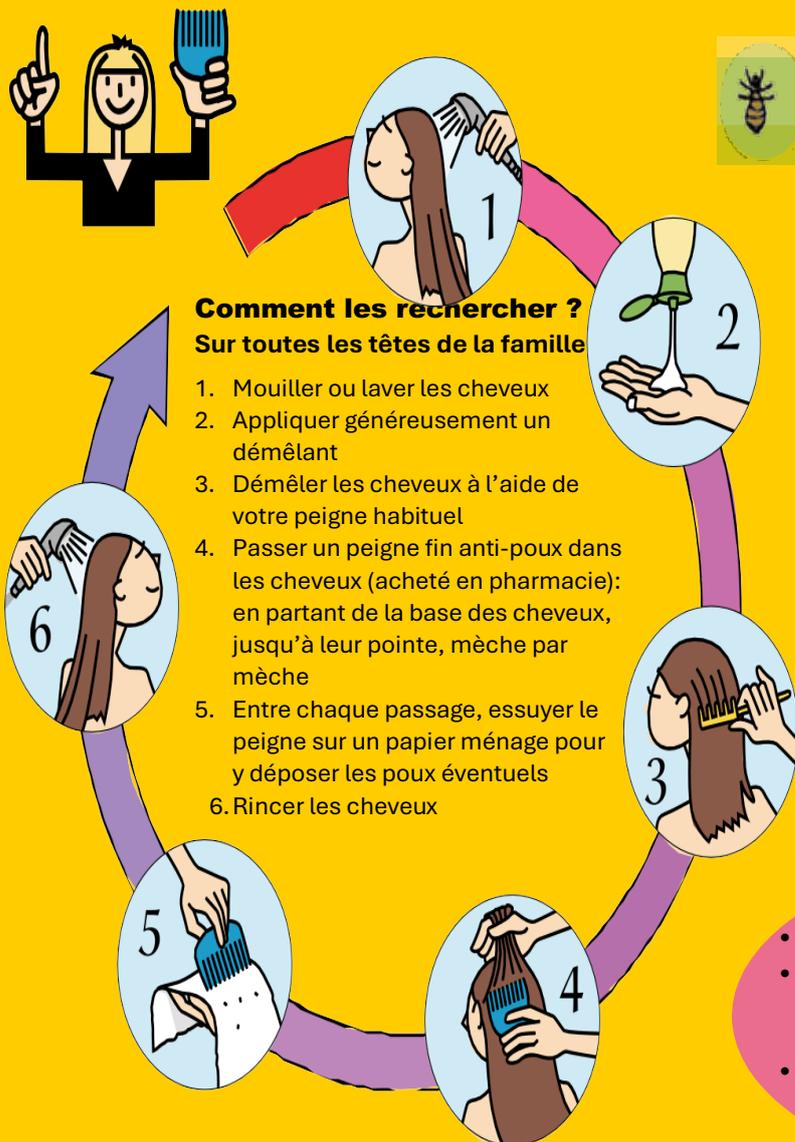
En cas d'échec de traitement

- Recontrôler les têtes de **toute la famille**
- Acheter un **autre** produit anti-poux, (*malathion perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1er -8ème - 15ème jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti poux, tous les deux jours, pendant 1 mois



Comment les rechercher ? Sur toutes les têtes de la famille

1. Mouiller ou laver les cheveux
2. Appliquer généreusement un démêlant
3. Démêler les cheveux à l'aide de votre peigne habituel
4. Passer un peigne fin anti-poux dans les cheveux (acheté en pharmacie): en partant de la base des cheveux, jusqu'à leur pointe, mèche par mèche
5. Entre chaque passage, essayer le peigne sur un papier ménager pour y déposer les poux éventuels
6. Rincer les cheveux



Ce document existe en plusieurs langues ; téléchargement sur le site : <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-poux>

Merci aussi de transmettre à l'enseignant(e) de votre enfant, car souvent les poux s'attrapent à l'école et il est important de traiter tous les élèves concernés.

Pour tous ces thèmes ainsi que la santé de votre enfant, vous pouvez vous adresser à la Médecine scolaire (service gratuit) :

Médecine scolaire

Rue de l'Hôpital 2

1700 Fribourg

Téléphone : 026 351 73 22

Mail : medecine.scolaire@ville-fr.ch



Activités extrascolaires

Devoirs surveillés (3^H – 8^H)

Les devoirs surveillés c'est un service **gratuit** qui offre aux élèves un cadre calme pour qu'ils puissent faire leurs devoirs pendant toute l'année scolaire. La Ville de Fribourg engage en général des étudiant·e·s pour surveiller les élèves.

Pour qui ?

- Pour tous les élèves de **3H à 8H** de la Ville de Fribourg.

Où ?

- Toutes les écoles primaires de la Ville ;
- Certains accueils extrascolaires **uniquement** pour les élèves inscrits à l'accueil extrascolaire en fin de journée.



Inscription ?

- <https://www.ville-fribourg.ch/ecole-formation/devoirs-surveilles>

Quand ?

- Écoles : lundi, mardi et jeudi de 15h50 à 16h50 ;
- Accueils extrascolaires : lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30.

Les devoirs surveillés n'ont pas lieu pendant les vacances, les jours fériés, ni les veilles de jours fériés.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le secrétariat 026 351 73 04.

Toutes les informations utiles sont envoyées par courrier au mois de juin.

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire, c'est quoi ?

C'est un **lieu de garde payant** pour votre enfant qui va à l'école.

Votre enfant est gardé hors des heures d'école.

L'accueil se trouve près de l'école de votre enfant.

Des professionnels gardent votre enfant.

L'accueil est ouvert de 6:30 à 18:30.

L'accueil aide au développement de votre enfant selon ses besoins.

Comment s'inscrire ?

Vous devez inscrire votre enfant chaque année scolaire.

Le formulaire d'inscription est au bureau n° 216, rue de l'Hôpital 2,

ou sur le site Internet :

<https://www.ville-fribourg.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>



Sport

La brochure « Sport scolaire facultatif » est envoyée aux parents avant la fin de l'année scolaire. Vous pouvez inscrire votre enfant à différentes activités sportives selon les degrés (maximum 2 activités par enfant). Elles sont gratuites. Des professeurs de sport animent ces activités.

Aucune confirmation n'est envoyée à la maison. Les élèves inscrits ont rendez-vous directement sur le lieu du cours le jour prévu.

Le début des cours aura lieu durant la deuxième semaine de septembre.

Activités artistiques

L'École des p'tit es artistes, c'est quoi ?

Des ateliers en groupe gratuits pour découvrir des activités artistiques :

- en arts visuels (par exemple : peinture, dessin, sculpture, céramique)
- en arts de la scène (par exemple : théâtre, musique, magie)

Combien d'activités un enfant peut-il choisir ?

Il peut choisir 1 activité qui a lieu une fois par semaine durant toute l'année scolaire.

Comment le programme est-il annoncé ?

Vous recevez la brochure à la maison au mois de juin.

Comment inscrire mon enfant ?

Les inscriptions se font en ligne, sur le portail des écoles Smartpack, durant l'été.

Informations : Contactez les Activités culturelles scolaires et extrascolaires au 026 351 73 18, ou consultez www.ville-fribourg.ch/ptits-artistes

Passeport vacances

Le Passeport vacances, c'est quoi ?

Des activités à petit prix pour les enfants de 1^H à 8^H qui habitent à Fribourg, pour s'amuser, découvrir et se faire des ami-e-s.

C'est quand ?

Pendant une partie des vacances : en été, en automne et au printemps.

Combien d'activités chaque enfant peut-il choisir ?

Jusqu'à 3 activités (en automne et au printemps) ou 6 activités (en été).

Combien de temps durent les activités ?

De 2 heures à toute une journée.

Quel est le prix des activités ?

5 CHF, 8 CHF ou 15 CHF selon la durée de l'activité.

Comment le programme est-il annoncé ?

Par Klapp.

Comment s'inscrire aux activités ?

En ligne sur le portail des écoles Smartpack.

Informations : contactez les Activités culturelles scolaires et extrascolaires au 026 351 73 18, ou consultez www.ville-fribourg.ch/passeport-vacances



Services de logopédie, psychologie et psychomotricité

Procédure

Pour avoir recours aux services gratuits de logopédie, psychologie et psychomotricité, les parents, si nécessaire en collaboration avec l'enseignant, complètent le formulaire de demande accessible via le site Internet de l'école. Pour toutes informations complémentaires, aller sur le site de Flos Carmeli : www.flos-carmeli.ch



Logopédie

La **logopédie** s'adresse à tout enfant qui a besoin de retrouver une dynamique d'évolution dans les domaines suivants :

- **langage oral** (communication, articulation, structuration de phrases et/ou de récits, rythme de parole, compréhension)
- **langage écrit** (lecture, compréhension, production de textes, orthographe)
- représentation du **nombre**
- raisonnement **logique**.

Après discussion, la logopédiste proposera selon les besoins de l'enfant et de son entourage :

- un bilan ou des conseils
- un traitement
- un accompagnement
- des examens complémentaires.

Contacts :

Eléonore Ducrest	026 352 92 59
Floriane Schafer	026 352 92 61
Tiziana Bignasca	026 352 92 58

E-mail : secretariat@flos-carmeli.ch



Psychologie

La **psychologie scolaire** apporte une aide spécifique aux élèves en scolarité obligatoire en cas de difficultés d'ordre **relationnel** (p.ex. conflits familiaux, entre camarades), **intellectuel** (p.ex. motivation, attention, apprentissage) ou **personnel** (p.ex. estime de soi, agressivité, peurs).

Selon les situations, les psychologues scolaires peuvent effectuer un examen psychologique, un soutien individuel, un travail avec le contexte familial et scolaire. Les psychologues n'interviennent qu'avec l'accord des parents et sont soumis au secret professionnel.

Vous vous demandez si votre enfant aurait besoin d'un suivi ? Contactez tout d'abord la psychologue de référence pour votre établissement afin d'évaluer la pertinence de la prise en charge. **Ce contact préalable est obligatoire.** La psychologue vous indiquera ensuite le formulaire à remplir pour la demande officielle.

Contact : Delphine Bérard, psychologue FSP
Téléphone : 079 870 14 43
Email : delphine.berard@edufr.ch



Psychomotricité

La **thérapie en psychomotricité** s'intéresse aux liens entre les fonctions motrices et la vie psychique de l'individu. Le corps est considéré comme point d'ancrage des **expériences sensorielles, motrices, affectives, cognitives et relationnelles**.

Cet accompagnement tient compte de l'être humain dans sa globalité : son corps, ses émotions, ses pensées et leurs différentes interactions. L'intervention en psychomotricité permet de replacer les symptômes et la problématique de l'enfant dans son histoire personnelle, familiale, sociale et éventuellement scolaire.

Le jeu et le mouvement sont utilisés pour permettre à l'enfant de faire émerger ses compétences et de trouver des appuis pour gérer ses difficultés et progresser à son rythme.

Contact : Fanny Reynard

Téléphone : 026 352 92 66

FLOS CARMELI
Classes de langage / SLPP
Rte St-Barthélemy 18
1700 Fribourg



Sous-conseil des parents

Le Sous-conseil des parents (art. 20, Règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg et art. 31 de la loi sur la scolarité obligatoire) permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents et l'établissement et défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. L'école de la Vignettaz est également représentée au conseil des parents de la ville de Fribourg, qui se réunit deux fois par an.

Le Sous-conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction, organiser différentes actions ou activités.

Plusieurs événements ont été organisés par le Sous-Conseil en 2024/2025 et vont perdurer :



La Fête des 8^e en juin 2024 (réitérée en juin 2025), occasion de fêter la fin de leur scolarité à la Vignettaz



Participation à la journée internationale à pied à l'école en collaboration avec les accueils de la Vignettaz et Culturekids (distribution du goûter et cortège à pied avec l'association Pedibus)



Préparation et service du thé à la cannelle lors de la Nuit des Contes à Noël.



Une soirée de sensibilisation sur le thème du harcèlement à l'école, animée par l'association REPER, le service de la médiation et la brigade des mineurs. Cet événement a rencontré un franc succès auprès de plus de cinquante parents.



Présence des Sous-conseils des parents francophone et germanophones lors de la soirée des futurs 1^{er}, organisée en mars 2025

Membres du Sous-conseil des parents de l'école de la Vignettaz pour l'année 2025/26

Le Sous-conseil est composé de 8 parents (normalement 1 représentant par degré est prévu), de 2 enseignants (1 représentant par cycle) et de la directrice d'établissement.

Parents :

2 ^H - 3 ^H - 5 ^H :	Adrienne Salina 	6 ^H :	Vivien Blaser (représentant au conseil de la Ville) 
2 ^H - 4 ^H :	Bogdan Feraru 	7 ^H :	Gwenaël Jacob (représentant au conseil de la Ville) 
4 ^H :	Sola Aziz 	7 ^H :	Jamila Sadki 
1 ^H ou 8 ^H :	Peut-être vous ?	1 ^H ou 8 ^H :	Peut-être vous ?

Nous sommes actuellement à la recherche de deux nouveaux membres.

Si vous désirez nous rejoindre afin de participer et vous impliquer dans la vie de l'école, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : sous.conseil.vignettaz@gmail.com

Enseignantes :

Cycle 1 : Line Fellay

Cycle 2 : **à définir**

Directrice d'établissement : Elisabeth Nicolas-Marty

Le sous-conseil des parents de la Vignettaz est atteignable via l'email sous.conseil.vignettaz@gmail.com ou à tout moment dans la cour d'école si vous nous croisez.

Événements 2024-2025

L'allemand au cœur du quotidien scolaire

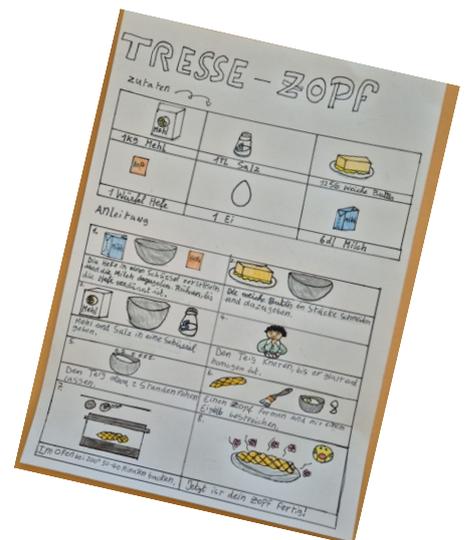
À la Vignettaz, l'immersion devient une aventure naturelle

Entendre, comprendre, oser parler : à l'école de la Vignettaz, l'allemand s'invite dans la vie de classe tout en douceur. À travers des jeux, des histoires, des chansons ou des projets, les enfants plongent dans la langue sans même s'en rendre compte.

Ici, l'allemand n'est pas seulement une matière, c'est une langue vivante, présente au fil des jours, qui ouvre l'horizon et éveille la curiosité.

L'immersion est proposée **à celles et ceux qui en ont l'envie** – ce n'est ni une obligation, ni un parcours à part. Juste une belle opportunité, à vivre à son rythme, portée par l'enthousiasme des enseignants et la joie d'apprendre autrement.

Voici quelques projets qui ont été vécus pleinement :





Les pacificateurs à l'école : Une présence bienveillante pendant les récréations

Depuis cette année, notre école a mis en place un nouveau projet : les pacificateurs. Il s'agit d'élèves de 8H formés pour intervenir pendant les récréations afin de favoriser un climat serein et respectueux. Cette initiative est née d'un constat : les récréations ne se passaient pas toujours bien, en particulier chez les plus jeunes. Les conflits étaient fréquents et les moments censés être des pauses agréables devenaient parfois source de tension ou de stress.

Les pacificateurs, vêtus de leurs dossards bleus, ont donc pour mission d'apporter un soutien concret et bienveillant dans la cour. Leur rôle ne se limite pas à intervenir lors de disputes ; ils peuvent aussi aider un camarade à ouvrir son goûter, à refaire ses lacets, ou tout simplement à gérer un petit souci qui gêne la récréation. Ils sont là pour écouter, apaiser, accompagner, et parfois même prévenir les tensions avant qu'elles ne prennent trop d'ampleur.

Il est essentiel de préciser ce qu'ils ne font pas : les pacificateurs ne remplacent pas les adultes, ne donnent pas de consignes disciplinaires, ne "font pas la loi". Ils ne sont ni surveillants, ni juges, ni arbitres. Leur posture est celle de l'écoute et de la médiation. Ils encouragent la parole, la recherche de solutions et le respect de chacun.



Ce projet est encore tout jeune et il demande du temps pour s'installer durablement. Il ne s'agit pas d'une solution miracle qui transforme l'ambiance du jour au lendemain, mais plutôt d'un pas de plus vers une école plus apaisée, portée par l'engagement des élèves eux-mêmes. Les élèves de 8^H, qui ont accepté ce rôle, sont les tout premiers à vivre cette expérience. Leur implication, leur sérieux et leur envie de bien faire méritent d'être soulignés. C'est grâce à eux que ce projet peut prendre forme et évoluer.

Ce n'est pas parfait, ce n'est que le début, mais leur engagement est précieux.



La visite du taxidermiste



Dans le cadre des sciences nous avons eu la chance de rencontrer Jérémy Angeloz qui est taxidermiste et photographe animalier.

Cette visite était cool, incroyable et géniale. Nous avons découvert sa passion pour les animaux et ses anecdotes passionnantes. Il a apporté différents animaux empaillés, des poissons vivants, un couple de paons, son appareil photo et son énorme objectif. Nous espérons qu'il reviendra l'année prochaine.



Classe de 7HC

Nuit des contes

Si, à l'image du conte, il y a mille et une manières de rassembler les gens et les générations, la nourriture et les histoires invitent toujours au partage.

C'est dans cet esprit convivial qu'a eu lieu la première nuit des contes dans notre école le 19 décembre 2024. Enfants, parents et enseignant-e-s ont prêté leur voix pour nous raconter les plus belles histoires d'ici et d'ailleurs, en français ou dans leur langue maternelle. Du russe à l'albanais, en passant par l'italien ou le tamoul, pas moins de 15 langues ont ainsi été mises à l'honneur de notre école où se rejoignent, au quotidien, tant de différentes cultures. Les papilles n'étaient pas en reste grâce au majestueux apéro confectionné par les parents où il faisait bon grignoter et échanger entre deux histoires.

Grâce à vous toutes et tous, que nous remercions très chaleureusement, cette première édition de la nuit des contes de la Vignettaz fut une réussite digne d'un... conte de fées !



Camp de ski 8^H

ALERTE SEMAINE DE LÉGENDE !

Nous les 8H avons décollé direction Les Mosses pour un camp de ski complètement DÉJANTÉ ! Une semaine de glisse où même les flocons nous faisaient des high-fives. Des pistes magiques, du soleil à gogo 😎, et surtout... des soirées de OUF !

Jeux de société transformés en compétitions olympiques, une boum qui a fait trembler les montagnes, et des burgers tellement bons qu'on aurait pu leur écrire des poèmes.

Bref, un mélange explosif de fun, d'amitié et de souvenirs gravés à vie.

Notre dernière année de primaire ? Elle finit en feu d'artifice sur des skis ! 🏂💣🔥

Merci merci et encore merci à nos profs !

Une équipe de choc !



Carnaval



AFF UBS Football Cup



Les quatre classes de l'école primaire de la Vignettaz ont participé avec enthousiasme au tournoi de football AFF UBS Football Cup. Les uns sur le terrain, les autres en-dehors, jouant le rôle de supporters. Les élèves participants ont fait preuve de fair-play, d'esprit d'équipe et d'une belle énergie tout au long de la compétition. Félicitations à toutes et à tous pour leur engagement et leur sportivité !

Un bravo tout particulier à la classe 8HB, qui s'est brillamment qualifiée pour la phase finale cantonale à Vuisternens-devant-Romont !



Accueil des futurs 1^H



Premiers pas, grands sourires

Quelle magnifique soirée d'accueil pour nos futurs élèves de 1^H et leurs familles ! Entre découvertes, rencontres, émotions et sourires d'enfants, ce moment partagé marque un premier pas tout en douceur vers l'école.

Parents, vous étiez nombreux à répondre présents, et nous vous remercions sincèrement pour votre confiance. Cette soirée, pensée comme un véritable pont entre la maison et l'école, n'aurait pas eu la même saveur sans votre participation chaleureuse.

Les enfants ont exploré leur future école à travers une chasse au trésor animée, remplissant leur feuille de tampons à chaque activité pour repartir, fiers et souriants, avec une petite surprise. Une première expérience scolaire vécue dans le plaisir !

La soirée s'est terminée autour d'un apéritif convivial, permettant à chacun de prolonger les échanges dans une atmosphère détendue.

L'entrée en 1^H est une étape importante dans la vie d'un enfant et d'un parent ! C'est pourquoi nous avons à cœur de construire avec vous un partenariat solide, fondé sur la confiance, la bienveillance et l'écoute.

Merci à toutes et tous pour cette belle énergie partagée. Nous nous réjouissons d'accompagner chaque enfant sur le chemin de l'école avec enthousiasme.

Règlement des directions

Horaire scolaire

art.18, 32 RLS

Matin : 7h55 à 11h35

Après-midi : 13h45 à 15h30

La sonnerie retentit aux heures suivantes : 07h50 – 11h35 / 13h40 – 15h30

Il est attendu des élèves qu'ils soient à l'heure à l'école.

Horaire 1H

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:55-11:35	Avec les 2 ^H	Congé		Congé	Avec les 2 ^H
13:45-15:30	Congé	Congé	Congé		Congé

Horaire 2H

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:55-11:35	Avec les 1 ^H				Avec les 1 ^H
13:45-15:30			Congé	Congé	

Horaire 3H

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:55-11:35		alternance 1/2 classe		alternance 1/2 classe	
13:45-15:30			Congé		

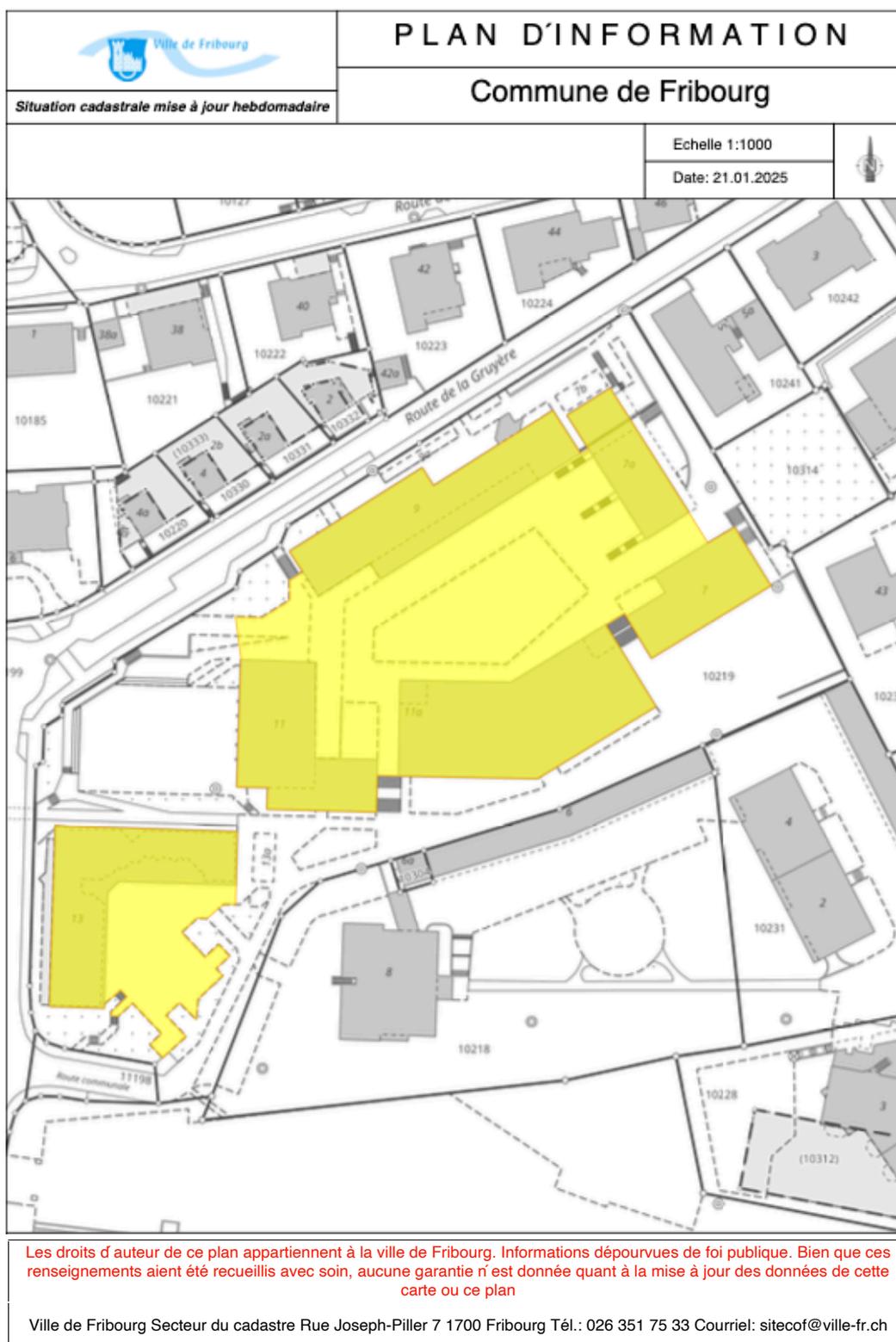
Horaire 4H

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:55-11:35					
13:45-15:30		alternance 1/2 classe	Congé	alternance 1/2 classe	

Horaire 5H-8H

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:55-11:35					
13:45-15:30			Congé		

Une surveillance est organisée 10 minutes avant et après la classe (cf. heures de sonnerie ci-dessus), ainsi que durant le temps de récréation, dans le périmètre scolaire uniquement. En dehors de ces horaires, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents.



Absences

art. 32 al. 3, 39 RLS

Un enfant malade reste à la maison car l'école n'est pas équipée pour le soigner. Les parents doivent être joignables par l'école à tout moment en cas de besoin.

En cas de maladie, les parents annoncent l'absence sur Klapp au plus tard 10 minutes avant le début de l'école.

L'absence doit être annoncée chaque jour.

Un certificat médical est exigé à partir du 5ème jour. Les week-ends, congés, vacances ne comptent pas dans ces 5 jours.

Merci de prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autres, en dehors des heures d'école. Si ce n'est pas possible, merci d'annoncer l'absence sur Klapp.

Absence non annoncée / Retard

art. 32 LS / 39-40 RLS

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignant.e.s utilisent la procédure suivante :

- Lorsqu'un.e enseignant.e constate une absence non annoncée, il/elle prend contact immédiatement avec les parents ou la personne de contact.
- Si les parents ou la personne de contact indiquée sur la fiche d'identité ne sont pas joignables, il passe le relais à la direction d'établissement ou à l'administration scolaire qui avertira la police après 20 à 30 minutes de recherche.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à la charge des parents.

En cas d'absence illégitime, arrivées tardives répétées dues au fait des parents ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction d'établissement dénoncera les parents à la Préfecture.

Demandes de congé

art. 21 LS / art. 32, 37-38 RLS

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

Toute demande de congé spécial doit être adressée à la direction de l'établissement au moins 3 semaines à l'avance à l'aide du formulaire mis à disposition sur le site Internet de l'école.

La demande indique combien d'enfants sont concerné-e-s et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisé-e-s dans plusieurs cycles, une décision commune des directions d'établissement est exigée. La décision est communiquée aux parents par écrit.

Sous réserve des motifs cités ci-dessus, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié. Les parents sont invités à planifier leurs vacances en respectant les calendriers scolaires qui sont publiés sur le site de la DFAC.

Pour un congé prolongé, ne relevant pas de la maladie et excédant quatre semaines, la demande doit être faite par écrit auprès de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC).

Jours Joker

art. 21 al. 2 LS / art. 36a RLS

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (= jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans l'article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire :

1. Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
2. En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris (premier jour d'école, dernier jour d'école, jours d'évaluation annoncée, camps, événements au niveau de l'établissement, ...)
3. Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
4. En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5. Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Chemin de l'école et cour d'école

art. 18 RLS

Les parents sont responsables de leur enfant sur le chemin de l'école, y compris pénalement.

Ils sont également les premiers responsables de l'éducation et de l'instruction de leur enfant dans ce domaine. Il est de leur devoir de les renseigner dès le plus jeune âge sur les dangers encourus sur la chaussée, tant à pied qu'à bicyclette, en regard des règles de la circulation et de la signalisation routière.

Dès le premier jour d'école, un triangle de la prévention routière sera distribué aux élèves de 1H pour les deux années de 1-2H. En 3H, ils recevront un gilet pour la 3-4H. Pour des raisons de sécurité, il est vivement conseillé de porter ces

équipements pour se rendre à l'école. En cas de perte, le remplacement du matériel sera à la charge des parents.

Nous recommandons aux enfants de se rendre à l'école à pied.

Nous demandons aux personnes qui accompagnent les enfants à l'école de le faire jusqu'aux limites de la cour. Nous encourageons les élèves à faire les derniers mètres de manière autonome, dans cette zone sécurisée. Les regroupements de parents aux abords des bâtiments scolaires sont à éviter afin que l'enfant puisse développer son autonomie, avec le soutien de son enseignant-e.

Activités scolaires

art. 10 al. 2 LS /33 RLS

L'enseignement peut être organisé, durant maximum dix jours par année scolaire, sous forme de classes vertes, de journées ou de camp de sport, d'excursions ou de courses d'école. Ces activités sont obligatoires. Les frais liés à l'alimentation sont facturés aux parents, selon le règlement scolaire de la Ville de Fribourg.

Transport d'élèves

-

Lors de sorties scolaires, les transports sont, dans la mesure du possible, organisés avec les transports publics. Ce n'est malheureusement pas toujours possible. Les enseignant-e-s peuvent donc organiser ce transport avec la collaboration de parents. En début d'année scolaire, nous vous invitons à vous positionner par rapport au transport de votre enfant par des tiers au moyen de la fiche d'identité de votre enfant

Si vous acceptez de transporter des élèves dans votre véhicule, nous vous rendons attentifs à la responsabilité prise ainsi qu'à la nécessité d'avoir une couverture d'assurance suffisante (RC, casco, assurance occupants facultative).

Objets interdits et matériel électronique

art. 66 RLS

Les objets cités ci-après sont interdits durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire : engins assimilés à des véhicules (trottinettes, patins, planches à roulettes, chaussures à roulettes), jeux électroniques, ainsi que tous les objets dangereux ou illicites (couteaux, pointeurs laser, pistolets à billes, pétards, frondes, briquets...).

L'utilisation d'appareils électroniques (appareils permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par Internet) est interdite durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire, sauf autorisation de l'enseignant.e.

L'enseignant-e ou la direction a la possibilité de confisquer les objets et appareils de l'enfant ne respectant pas cette règle et ceci durant le temps scolaire.

Matériel et fournitures scolaires

art. 64 al. 4, 133 al. 5 RLS

L'établissement scolaire met à disposition les fournitures scolaires et les moyens d'enseignement pour les élèves, qui sont responsables d'en prendre soin. Les parents peuvent être appelés à protéger des livres et des cahiers avec de la doublure.

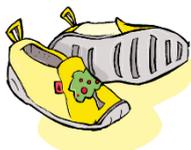
Les moyens d'enseignement et les fournitures scolaires peuvent être facturés aux parents dans la mesure où leur enfant les perd ou n'en prend pas normalement soin.

Effets personnels

art. 57 al. 2, 64 al. 4 RLS

Les parents fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels, soit :
Merci de contrôler que le prénom de l'enfant figure sur chacune de ses affaires.

Chaussons d'intérieur

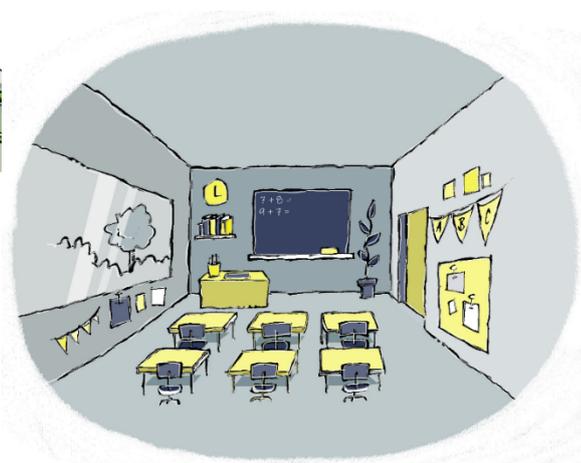


Ballerines pour la rythmique
ou chaussettes antidérapantes



1H-2H

Sac d'école



Trousse



3H-8H

Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers



3H-8H

Activités créatrices manuelles et arts visuels

Tablier à manches longues



Education physique et sport

Baskets pour les activités physiques :

- 1 paire avec semelles blanches pour l'intérieur
- 1 paire pour l'extérieur



Sac de sport



Vêtements de sport pour l'intérieur et l'extérieur



2H-8H

Tenue pour la natation



Matériel particulier

1H-2H

Vêtements de rechange



Vêtements adaptés à la saison

Gourde ou gobelet en plastique solide



Mouchoirs



Responsabilité et assurance

art. 57 al. 5, 64 al. 4 et 133 al. 5 RLS

L'élève est responsable de ses effets personnels, du matériel et des fournitures scolaires mis à disposition par l'école. Il en prend soin tout comme du mobilier et des locaux. En cas de perte ou de dégradation excessive, les frais inhérents peuvent être facturés aux parents. Une assurance en responsabilité civile est donc fortement conseillée. *Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.*

Il arrive fréquemment que des enfants amènent du matériel de jeu tels que ballons, raquettes, etc. Ce matériel privé est le bienvenu dans la cour, mais reste sous la responsabilité des enfants comme tout autre objet ou matériel personnel que l'enfant emporterait en classe.

D'autre part, nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité des parents d'assurer leur enfant contre les accidents. Un accident durant le temps scolaire relève également de l'assurance privée.

Règles de vie de l'établissement

art. 30 al. 1, 34 al. 2, 3 et 5 LS /
art. 4, 27, 57 al. 3 RLS

L'éducation des enfants se fait en premier lieu dans le milieu familial. L'établissement scolaire étant un lieu de rencontre où se retrouvent élèves, enseignant.e.s et plusieurs intervenants ponctuels, il est important que les relations entre les uns et les autres soient empreintes de respect et de courtoisie.

Le corps enseignant souhaite que les parents incitent leur enfant à être poli, respectueux et ponctuel.

La direction édicte, en collaboration avec le corps enseignant, les règles de vie à respecter. Les parents rappellent à leur enfant l'importance de respecter les règles de l'établissement. Les élèves se conforment à ces règles. Elles apparaissent dans la partie de la brochure réservée à l'établissement et/ou sur le site internet de l'école.

Mesures éducatives et sanctions disciplinaires art. 39 LS / art. 67-68 RLS

En cas de comportement répréhensible, les enseignant.e.s peuvent prendre à l'égard de l'élève contrevenant une mesure éducative, tels qu'un travail supplémentaire à domicile ou à l'école, la réparation du dommage, l'éloignement momentané de la classe ou une retenue.

La direction d'établissement peut décider de sanctions, telles que l'exclusion ou la privation d'une activité scolaire, allant jusqu'à l'exclusion scolaire partielle ou totale des cours.

Mesure de protection urgente art. 71 RLS

La direction d'établissement peut décider, avec effet immédiat, qu'un ou une élève ne fréquente pas l'école lorsque l'intérêt de l'élève en question, d'autres élèves ou de l'établissement l'exige. La durée maximale est de deux semaines.

Déménagements art. 13 LS / art. 3 RLS

Tout déménagement doit être annoncé au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

Nous vous rendons attentifs à ce qu'un déménagement peut conduire à un changement d'école. Vous pouvez vous référer au [plan des bassins de recrutement des écoles de la ville de Fribourg](#) indiqué sur le site internet de l'école.

Données personnelles art. 43 LS / art. 103-105 RLS

L'accès aux données personnelles (cf. art.103) est restreint au personnel enseignant et administratif au sens de l'article 104 al. 2, dans les limites de leurs attributions et compétences légales.

Le traitement de ces données par le corps enseignant, le personnel administratif des directions d'établissement ainsi que celui des autorités cantonales sert uniquement à l'accomplissement de leurs tâches respectives.

Bulletins scolaires art. 77, 79 RLS

Le bulletin scolaire est le document officiel attestant l'accomplissement de la scolarité obligatoire de chaque élève. Il mentionne les disciplines évaluées. Il est remis aux parents deux fois par année au terme de chaque semestre.

Par leur signature, les parents attestent avoir pris connaissance des résultats qui y sont consignés.

Le bulletin scolaire est conservé à l'école puis remis à l'élève au terme de sa scolarité obligatoire.

Droit à l'image art. 109 RLS

Notre établissement scolaire dispose d'un site internet qui reflète la vie de l'établissement et des classes. Pour que ce site puisse illustrer les activités et projets en cours, nous pourrions publier des photos et travaux d'élèves. De ce

fait, au moyen de la fiche d'identité de votre enfant, nous sollicitons votre accord pour l'utilisation de photos où votre enfant serait reconnaissable ou de travaux réalisés par votre enfant. A noter que le nom de votre enfant ne sera pas associé aux photos ou aux travaux. Pour plus de sécurité, dès qu'un document contient une photo d'un enfant reconnaissable, il est protégé par un mot de passe. Ce mot de passe est connu uniquement des familles et des enseignant.e.s. Il est changé à chaque rentrée scolaire et vous est communiqué par le biais du bulletin d'information annuel.

Il va de soi que l'établissement scolaire s'engage à :

- trier les photos soumises à la publication, dans le respect des élèves et des enseignant.e.s ;
- ne diffuser aucune donnée personnelle (nom, prénom ou tout autre renseignement) de l'élève sur le site internet.

Même en cas d'accord, vous pouvez en tout temps demander le retrait d'une photo ou d'une production de votre enfant.

Nous vous rendons attentifs au fait que la publication de photos d'élèves par eux-mêmes, par les enseignant.e.s et les parents sur des réseaux sociaux (WhatsApp, ...) n'est pas autorisée.

Collaboration avec les enseignant.e.s

art. 30 al. 1, 3 et 4 LS
art. 57 al. 6, 7 et 8 et 78 RLS

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. Ils collaborent avec l'école dans sa tâche pédagogique, et l'école seconde les parents dans leur action éducative.

Les parents sont régulièrement informés par le corps enseignant du parcours scolaire de leur enfant et du déroulement de la scolarité. Réciproquement, les parents informent le corps enseignant de tout événement important susceptible d'influencer la situation scolaire de leur enfant.

Communication Ecole – Famille

art. 57 RLS

La collaboration et la communication entre l'école et la famille est primordiale. Il existe plusieurs dispositifs pour favoriser ce lien :

- La réunion d'information à la rentrée scolaire ;
- Les contacts téléphoniques ;
- Les entretiens individuels, au minimum un par année. Les parents ou les enseignant.e.s peuvent demander un entretien à tout moment. Il suffit de prendre rendez-vous.

L'école utilise également l'application Klapp pour communiquer avec les familles. Cette application permet la traduction des messages envoyés. Elle permet aux parents de confirmer la lecture des messages reçus. L'usage d'autres applications de communication n'est pas permis.

Coordonnées

Contacts

Téléphones

Bâtiment A	026 352 91 80
Bâtiment C	026 352 91 81
Bâtiment D	026 352 91 75
Contremaître : Laurent Kolly	026 352 91 89
Concierge : Julien Stalder	026 352 91 91
Directrice :	
Elisabeth Nicolas-Marty	026 352 91 83
Inspecteur scolaire :	
M. Marc Luisoni	026 305 73 81
Service des Écoles de la Ville	026 351 73 04
<i>Heures d'ouverture : 8h³⁰-11h³⁰ 14h⁰⁰-16h⁰⁰</i>	
Psychologie scolaire	079 870 14 43
Logopédie	026 484 87 87
Psychomotricité	026 352 92 66
Accueil extrascolaire (Vignettaz)	026 352 91 05
Devoirs surveillés	079 209 91 85 <i>(de 18h à 20h)</i>
Médecine scolaire	026 351 73 22
Cabinet dentaire	026 305 98 00
Contact École - Parents migrants (SCEPM)	026 351 73 48
Éducation familiale	026 321 48 70
MEMO Biblio & Ludo	026 351 71 44
Chaperon Rouge : Service payant de garde d'enfants (malades) à domicile	026 347 39 49

Adresse

École primaire de la Vignettaz
Route de la Gruyère 9
1700 Fribourg